



Le mot du **Maire**

La prévention, notre priorité

Depuis plusieurs années, la commune de Laroque s'implique activement dans la prévention et la gestion du risque inondation. L'information et la sensibilisation des citoyens face à ce risque sur notre commune sont des éléments essentiels pour une prévention efficace. L'équipe municipale a ainsi décidé l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde dont l'objectif est de préserver la sécurité des habitants et de protéger au mieux leurs biens et leur environnement par la mise en place de mesures de prévention et de secours. Ce faisant elle répond également à une obligation réglementaire. Ce document d'information présente le risque d'inondation auquel notre commune est exposée. Il a pour objectif de vous informer des consignes de sécurité à respecter et des démarches à suivre en cas de risque d'inondation avérée, provoquée par les cours d'eau traversant le territoire communal. En de telles circonstances, vigilance et entraide sont nécessaires et salvatrices.

Le Maire
Pierre Chanal

Risque INONDATION à Laroque

La **SITUATION** sur votre zone



La Commune est bordée par l'Hérault, et ses affluents : le Rieutord, l'Aubanel et le Merdanson.

Ces cours d'eau méditerranéens peuvent connaître des réactions violentes lorsqu'ils sont soumis à des précipitations intenses.

Ce contexte hydrographique fait de Laroque une commune à risque d'inondation fort. La commune a connu des inondations importantes aux cours des dernières décennies, notamment en novembre 1994, 1982 ou 1958.

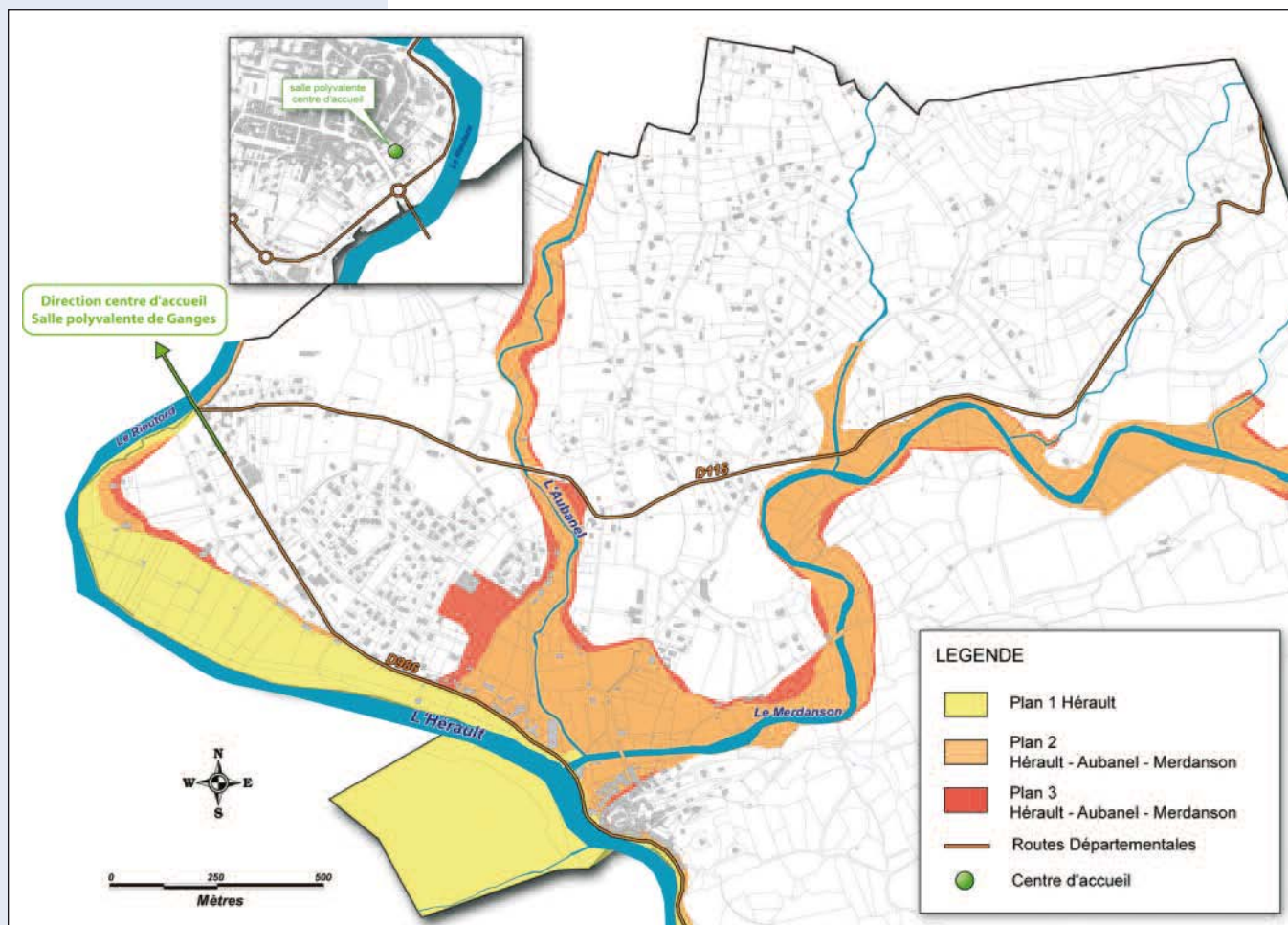
*Repères de crue
sur le mur de l'église*

SOMMAIRE

- | | |
|---------------------------------|-----|
| ■ Les scénarii d'inondations | p.2 |
| ■ Les consignes de sécurité | p.3 |
| ■ Les bons réflexes à adopter | p.3 |
| ■ Les démarches d'indemnisation | p.4 |
| ■ Les mesures à prendre | p.4 |
| ■ Les liens Internet utiles | p.4 |

Les SCÉNARIIS d'inondations

Risque d'inondation



Plan 1

Crue fréquente de l'Hérault (type octobre 2006). Les premiers débordements sont alors constatés en contrebas de l'église, coupant la route départementale. La population de Laroque est informée par une sirène. Les quartiers des Terrasses doivent être mis en sécurité.

Plan 2 :

Crue importante de l'Hérault et des affluents (Rieutord, Merdanson, Aubanel) (type 1994). La placette est inondée ainsi que le secteur de la Mairie. La population de Laroque est informée par une sirène.

Plan 3 :

Crue exceptionnelle de l'Hérault ainsi que de tous les affluents locaux (type 1958). Le Merdanson et l'Aubanel ne peuvent plus s'évacuer et inondent tout le secteur du Four à Chaux et du Saint-Barth. Le 1er étage des maisons le long de l'Hérault peut-être atteint.

Rappel

Avertissement, corne de brume :

6 coups brefs : déclenchement Plan 1
6 coups brefs : déclenchement Plan 2
6 coups brefs : déclenchement Plan 3
Fin d'alerte : 1 coup long



Les **CONSIGNES** de sécurité

AVANT

■ **Disposer d'un poste de radio à piles**, suivre les infos diffusées par votre radio de proximité et attendre les consignes des autorités.

France Bleu Hérault : 101,9 FM

■ **Prévoir les gestes essentiels :**

- Amarrer les cuves.
- Rassembler médicaments d'urgence, papiers importants, vêtements, argent... en vue d'une éventuelle évacuation.
- Faire une réserve d'eau potable et de nourriture.
- Prendre des mesures pour éviter la pollution de l'eau (fuel, engrais, etc.)
- Surélever le mobilier, et si vous avez un étage, monter les biens et documents de valeur.

PENDANT

■ **Ne pas utiliser votre véhicule.**

■ **Ne pas circuler** dans les rues inondées.

■ **Laisser les enfants à l'école** pour ne pas les exposer, ils sont pris en charge par les secours.

■ Fermer portes, fenêtres, aérations.

■ Couper les alimentations en gaz et électricité.

■ Préserver votre santé **ne pas consommer l'eau du robinet ou des forages** avant avis favorable de la mairie.

■ Se réfugier dans les étages.

■ Ne pas téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours.

■ Écouter votre radio de proximité, **France Bleu Hérault : 101,9 FM**

■ N'évacuer que sur ordre des autorités.

■ Ne pas revenir sur vos pas.

APRÈS

■ S'assurer de l'accessibilité de votre logement en suivant les consignes des services de secours.

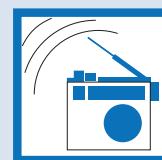
■ **Ventiler.**

■ Ne rétablir l'électricité et autres réseaux qu'après vérification technique des circuits.

■ Préserver votre santé **ne pas consommer l'eau du robinet ou des forages** avant avis favorable de la mairie.

■ **Chauffer** dès que possible.

Les **BONS** réflexes



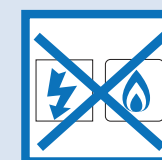
▶ Écoutez la radio
▶ Respectez les consignes des autorités



▶ N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer



▶ Fermez les portes, fenêtres, soupiraux, aération



▶ Fermez le gaz et l'électricité



▶ Montez à pied dans les étages

ÉVACUATION

En cas d'avis d'évacuation, la municipalité vous invite à vous rendre à la **salle polyvalente, de la commune de Ganges** centre d'accueil intercommunal.

En cas de crise,

un PC crise est ouvert en Mairie de Laroque :

Tél. 04 67 73 82 36

Si vous êtes témoin d'une situation de détresse, alertez les pompiers :

Tél. 18 (poste fixe) 112 (portable)

Autres numéros de secours :

Police 17 - SAMU 15

Les **DÉMARCHES** d'indemnisation

- Contacter votre assurance, se reporter à votre contrat.
- **Prendre des photos** des objets et zones inondés.
- **Ne rien jeter avant** le passage de l'expert.
- Déclarer le sinistre à votre assureur multirisque habitation dès que vous en avez eu connaissance. Adresser votre déclaration **par lettre recommandée avec accusé de réception**.
- Effectuer vos déclarations à la mairie **dans les 5 jours après la catastrophe et/ou dans les 10 jours après la publication de l'arrêté de catastrophe naturelle** au Journal Officiel.

Les **MESURES** à prendre

- Préserver votre santé, **ne pas consommer l'eau du robinet ou des forages** avant avis favorable de la mairie. Utiliser des eaux embouteillées pour la boisson et la cuisson des aliments, pour les autres usages domestiques (lavage des mains, lessive, toilette...) utiliser de l'eau additionnée de dix gouttes d'eau de javel par litre. Ce mélange doit être préparé au moins 30 minutes avant utilisation.
- Pour **les usagers de forages ou puits privés**, vérifier l'état du captage, pomper l'eau jusqu'à obtention d'une eau claire, désinfecter, et faire vérifier la qualité de l'eau par un laboratoire agréé.
- Contrôler l'état du gros œuvre avec un professionnel si nécessaire.
- **Évacuer et nettoyer votre logement** en éliminant tout dépôt, puis en désinfectant. Se protéger des eaux polluées durant ce nettoyage (bottes, gants...) : enlever d'abord la boue déposée sur les murs, les meubles, les sols. Procéder à la désinfection avec une eau de javel à 36° chlorométrique : en diluer 1 litre dans 5 litres d'eau (soit 1 berlingot pour 0,75 l d'eau), laisser agir 30 minutes, recommencer l'opération si nécessaire. Rincer éventuellement pour atténuer l'odeur de javel et pour éviter des corrosions ultérieures sur les parois métalliques.
- Remettre les réseaux en service **sous le contrôle impératif des professionnels** et après avis de la mairie (électricité, gaz, eau potable, évacuation des eaux usées...).
- **Sécher** au moyen d'appareil de chauffage (la nuit), tout en assurant une large aération par ouverture (le jour) ou par la mise en marche forcée de la Ventilation Mécanique contrôlée.
- S'assurer d'avoir entrepris toutes les démarches administratives avant d'engager de quelconques travaux de remise en état.
- Ne pas ramasser d'animaux morts, mais les signaler à la mairie ou à la préfecture pour évacuation.

Les **LIENS INTERNET** UTILES

- **Prévisions de Météo France et carte de vigilances : www.meteo.fr**
- **Prévisions et carte de vigilances « crues » : www.vigicrues.ecologie.gouv.fr**
- **La fermeture de la Route Départementale 986 intervient lorsque la côte du fleuve atteint environ 6,50 m."**